

**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE**  
**THORIGNE FOUILLARD**

**SEANCE DU 02 MARS 2020**

L'an deux mil vingt, le lundi deux mars à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Pascale JUBAULT-CHAUSSÉ, Maire.

*Date de convocation :* **Présents :** Mesdames, Messieurs BERNARD Jean-Jacques, COUDRAY Jean-Luc, DA CUNHA Manuel, de LA HOUPLIERE Astrid, DESSIEUX Guy, FOUBERT Valérie, GUILLEMAUD Françoise, GUILLET Jean-Marc (arrivé à 20H05), HETEAU Emmanuelle, JUBAULT-CHAUSSÉ Pascale, KOSKAS-MARMION Françoise, LE BON de LAPOINTE Guillaume, LE GOC Yann, LE GUILLOU Annie, LEBAILLY Jocelyne, LEFEUVRE Jean-Yves, LEJOLIVET Bertrand, MASSICOT Catherine, MOREL Guy, MORIN de FINFE Guy-Mayeul, NOULLEZ Sébastien, THOMAS Sylviane, THURA Philippe, TOULLEC Marie-Thérèse, VALLÉE Priscilla (arrivée à 20H07), VILLARET Caroline

Mardi 25 février 2020

*Affichage :*

Du jeudi 05 mars au  
mercredi 06 mai 2020

*Nombre de  
Conseillers en  
exercice :* 28

**Procurations de vote et mandataires :** Mme GALMIER Marie-Sonia ayant donné pouvoir à M.MORIN de FINFE Guy-Mayeul, M. ROGER Samuel ayant donné pouvoir à Mme de LA HOUPLIERE Astrid

M.MOREL Guy est nommé secrétaire de séance.

Mme Karine RICARD, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 25 février 2020) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**23-2020 - Urbanisme. ZAC multisites. Bilan de la procédure de participation du public relative à l'étude d'impact du projet de création de la ZAC multisites et modalités de mise à disposition de ce bilan.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'environnement et notamment ses articles L.122-1, L. 122-1-1, L.123-19, L.123-19-1 et R. 123-46-1 ;

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et suivants, L. 311-1 et suivants, L331-7, R. 311-1 et suivants, et R331-6 ;

**Vu** la délibération n° 52-2018 du Conseil municipal du 19 avril 2018 définissant les objectifs poursuivis par le projet de ZAC multisites et les modalités de la concertation publique préalable à la création de la ZAC ;

**Vu** la délibération n° 76-2019 du Conseil municipal du 19 septembre 2019 approuvant le bilan de la concertation à la création de la ZAC multisites ;

**Vu** la délibération n° 115-2019 du Conseil municipal du 12 décembre 2019 définissant les modalités de participation du public du dossier comprenant l'étude d'impact de la ZAC multisites ;  
**Vu** l'étude d'impact et ses annexes ;  
**Vu** l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), en sa qualité d'autorité environnementale, sur l'étude d'impact en date du 11 décembre 2019 ;  
**Vu** l'avis de la Commission Départementale de Préservations des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur l'étude de compensation collective agricole en date du 11 décembre 2019 ;  
**Vu** les mémoires en réponse à l'avis de la MRAE et à l'avis de la CDPENAF ;  
**Vu** la synthèse des observations et propositions du public relative à l'étude d'impact liée au projet de ZAC multisites et le bilan de la participation ;  
**Vu** l'avis du bureau municipal du 11 février 2020 ;  
**Vu** l'avis de la Commission Urbanisme du 12 février 2020 ;

Conformément à la délibération n° 115-2019 du Conseil municipal du 12 décembre 2019, la participation du public s'est effectuée du 2 janvier 2020 au 3 février 2020 inclus. Le public a pu consigner ses observations et propositions sur le registre papier mis à disposition en mairie, ainsi que par voie électronique sur le site internet de la commune, à l'adresse électronique suivante : zac-multisites@thorignefouillard.fr

Le dossier d'étude d'impact soumis à la participation du public comprenait les documents suivants :

- l'étude d'impact de la ZAC multisites et ses annexes
- l'avis de la MRAE de Bretagne sur l'étude d'impact et le mémoire en réponse à cet avis
- l'avis de la CDPENAF et le mémoire en réponse à cet avis.

Dans un délai qui ne peut être inférieur à 4 jours à compter de la date de clôture de la consultation, une synthèse des observations et propositions du public, doit être réalisée. La zone d'aménagement concerté ne pourra pas être créée avant que ladite synthèse n'ait été rédigée et approuvée par le Conseil municipal.

A l'issue de la participation du public, au plus tard à la date de la publication de la décision de la création de la ZAC mutlisites, et pendant une durée minimale de trois mois, la commune de Thorigné-Fouillard rendra public, par voie électronique sur son site internet, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.

La synthèse des observations et des propositions du public, ainsi que le bilan de cette participation, est annexée à la présente délibération. Cinq courriels ont été déposés sur l'adresse électronique zac-multisites@thorignefouillard.fr

**Considérant** que les modalités de mise à disposition du public définies dans la délibération du 12 décembre 2019, ont été respectées, et que les cinq observations et propositions du public ont été analysées et prises en compte selon les réponses figurant dans le document annexé ;

**Après en avoir délibéré par 7 voix CONTRE (JY.LEFEUVRE, A.de LA HOUPLIERE, G.LE BON DE LAPOINTE, G.M.MORIN de FINFE, S.ROGER, E.HETEAU, M.S.GALMIER) et 21 voix POUR, le Conseil municipal :**

- **approuve le bilan de la mise à disposition du public du dossier d'étude d'impact de la ZAC multisites annexé à la présente délibération,**
- **approuve les modalités de consultation du bilan de la mise à disposition du public du dossier d'étude d'impact de la ZAC multisites, telles que présentées ci-dessus,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Pascale JUBAULT-CHAUSSE

